

Lyon, le 23 février 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour la CAPEB Rhône et Grand Lyon, les travaux d'accessibilité encore plus nécessaires avec la covid-19

La France compte aujourd'hui près de 10 millions de personnes de plus de 70 ans* : favoriser le maintien des personnes âgées et éviter leur hospitalisation hors covid est aujourd'hui devenue une évidence.

Pourtant, la CAPEB Rhône et Grand Lyon signale que seuls 6% des logements sont adaptés aux seniors en perte d'autonomie et que chaque année, ce sont ainsi 450 000 chutes dont 81% à domicile qui sont répertoriées...

Ainsi, et d'autant plus en période de pandémie, quelques changements et travaux suffisent à rendre les logements plus sûrs.

Des aménagements à faire effectuer en toute sécurité par des professionnels, dont il est aisé de vérifier le sérieux, et à assortir de quelques règles de sécurité.

Les recommandations des artisans et des petites entreprises du bâtiment

Une première règle, et non des moindres, la CAPEB Rhône et Grand Lyon recommande de toujours et exclusivement faire appel à un professionnel : faire entrer quelqu'un chez une personne vulnérable n'est pas anodin et demande de prendre quelques précautions pour garantir sa sécurité.

Chaque année, près d'une personne sur trois, âgée de plus de 65 ans, est victime d'une chute. Plusieurs causes sont possibles mais ce sont surtout les problèmes de santé comme la baisse de la vue, l'ostéoporose, les troubles de l'équilibre ou les malaises qui provoquent des chutes. Chacun peut ainsi appliquer quelques simples préceptes comme :

- l'amélioration de la circulation en enlevant par exemple plantes, tapis, fils électriques ou du téléphone...
- la suppression des glissades en recouvrant les zones à risques (carrelage et parquets vitrifiés) de revêtements antidérapants,
- l'augmentation des points d'appui en installant rampes, poignées ou barres d'appui partout où l'on en ressent le besoin (couloirs, salles de bains, escaliers...).

Pour toutes les autres améliorations plus complexes (devis comme réalisations), la CAPEB Rhône et Grand Lyon insiste là sur la nécessité de faire appel à des artisans et entreprises agréées et rappelle les grands principes à suivre absolument :

- contacter directement des professionnels ayant pignon sur rue et faire jouer la concurrence.
- se méfier de tout démarchage à domicile et ne pas répondre à toute sollicitation directe.
- exiger la preuve que l'entreprise retenue est à jour de ses différentes obligations avec attestations d'assurances et qualifications,
- vérifier son niveau de certification et si elle bénéficie bien du label Handibat, le seul à garantir que les entreprises et artisans sont réellement formés aux normes de construction et au confort d'usage pour les personnes à mobilité réduite.

A différents travaux, différents métiers

Tous les lieux sont concernés : salon, chambres, mais aussi pièces techniques comme la salle de bains et la cuisine ou extérieurs, du balcon aux terrasses et jardins. Cependant, pour être couverts par les assurances en cas de nécessité, seuls les professionnels pourront intervenir :

- les plombiers pour transformer baignoires en douches à l'italienne et poser WC à la hauteur adaptée,
- les électriciens pour placer à hauteur prises électriques, installer domotique, monte-escaliers et adapter l'éclairage
- les menuisiers – plaquistes pour élargir les passages,
- les carreleurs – soliers pour poser sols ou nez-de-marche antidérapants,
- les peintres pour peintures relief ou à fort contraste, insérer des bandes noires,
- maçonnerie pour élargir voire créer des passages,
- paysagistes pour créer des pentes douces.

Stéphane Labrosse, le Président de la CAPEB Rhône et Grand Lyon rappelle « *L'accès au logement est un enjeu sociétal majeur et un droit fondamental. Les artisans de l'organisation syndicale s'y préparent depuis plusieurs années en ayant été parmi les premiers à avoir été sensibilisés aux situations de handicap par des mises en situation lors de leurs formations :*

- *aux spécificités pour les PMR (Handibat),*
- *pour monter les dossiers permettant de bénéficier des aides financières** ».*

* Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381474>

** ANAH, Caisses de retraite : <https://www.anah.fr/> pour plus de renseignements : crédits d'impôts afin de rendre un logement plus adapté à la vie d'une personne âgée, les artisans »

www.capeb-rhone.fr

Facebook : Capeb Rhône

Twitter @CAPEBRHONE

Contact presse : Dépêches

Florence Le Berre

Tél : 06 08 57 64 79

E-mail : depeches@depeches.fr